ottos://www.assemblee-nationale.fr/dvn/17/questions/OANR5I 170F1838

17ème legislature

| Question N° : 1838 | De M. Dominique Potier (Socialistes et apparentés - Meurthe-et- Moselle) | | | | Question écrite |
|--|--|--|--|--|-----------------|
| Ministère interrogé > Transition écologique, énergie, climat et prévention des risques | | | Ministère attributaire > Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche | | |
| Rubrique >climat | | Tête d'analyse >Service public de l'adaptation aux impacts du changement climatique | | Analyse > Service public de l'adaptation aux impacts du changement climatique. | |
| Question publiée au JO le : 12/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024 | | | | | |

Texte de la question

M. Dominique Potier alerte Mme la ministre de la transition écologique, de l'énergie, du climat et de la prévention des risques sur la nécessité de bâtir un service public de l'adaptation aux impacts du changement climatique, à destination des collectivités territoriales et des entreprises. L'adoption et la future mise en œuvre du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) va conduire de très nombreux acteurs publics et privés à lancer ou mettre à jour leurs plans d'adaptation aux impacts du changement climatique. Pour les concevoir et les mettre en œuvre, un accompagnement méthodologique et technique adapté aux questionnements et besoins spécifiques de ces acteurs sera indispensable. Or il existe aujourd'hui des manques importants sur cet accompagnement qui ralentissent la prise en compte et l'adaptation aux enjeux du changement, tant pour les collectivités territoriales que pour les acteurs économiques. Forte de ce constat, une récente étude de l'Institut de l'économie pour le climat défend la nécessité de créer un service public à destination des entreprises et collectivités, comme porte d'entrée unique pour un accompagnement au lancement de ces démarches d'adaptation. Aussi, il lui demande quels dispositifs le Gouvernement entend instaurer pour que les acteurs privés et publics puissent être accompagnés dans la mise en œuvre de leurs plans d'adaptation aux impacts du changement climatique et dans quelle mesure la création d'un service public dédié à cet objectif peut être envisagée.